

le 6 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DASES 342 G Convention pluriannuelle de financement avec l'association ESTRELIA pour le centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie Horizons

Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.221-2 et L.227-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental lui propose la signature d'une convention de financement dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association ESTRELIA pour le fonctionnement du centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie « Centre Horizons » 10 rue Perdonnet à Paris (10e) ;

Sur le rapport de Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer une convention pluriannuelle de financement dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association ESTRELIA pour le fonctionnement du centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie « Horizons » 10 rue Perdonnet à Paris (10e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 51, chapitre 65, nature 652413 lieu de vie et d'accueil du budget de fonctionnement du département de Paris pour les exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO